



La Ligue de Bretagne a établi ses catégories d'âge conformément à l'article 36 des [règlements généraux](#). Ces catégories d'âges sont détaillées dans la fiche pratique n°13.

Toutefois, pour répondre à des problématiques particulières, qui sont détaillées ci-dessous, des articles règlementaires autorisent certains licenciés à évoluer en catégorie supérieure. Pour cela, il faut répondre à une des 5 conditions.

### RÈGLEMENT FÉDÉRAL

- 1** **Article 36.2.2 : en compétitions jeunes** des plus bas niveaux territoriaux, le bureau directeur de la Ligue pourra autoriser des joueurs(euses) de la dernière catégorie d'âge d'une catégorie à évoluer dans la catégorie supérieure : sous réserve de compléter le formulaire figurant sur le site (voir ci-dessous)
- 2** **Article 36.2.5 : Les joueuses de 15 et 16 ans et les joueurs de 16 ans**, dont le nombre est inférieur ou égal à 5 dans un club ne possédant pas d'équipe leur permettant d'évoluer dans leur amplitude d'âge, peuvent être autorisés à évoluer en compétitions territoriales (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division) : sous réserve de compléter le formulaire figurant sur le site (voir ci-dessous)

### RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES AUX CHAMPIONNATS DE LA LBHB

- 3** **Les jeunes nés en 2004 évoluant en Pôle espoir** (Brest et Cesson) pourront évoluer en compétition adulte nationale ou régionale sous réserve de fournir un certificat médical daté après le 1er juin 2020 et d'être qualifié par la Ligue de Bretagne. (Formulaire à télécharger sur le site (voir ci-dessous))
- 4** **Les jeunes nés en 2006 évoluant en Pôle espoir** (Brest et Cesson) pourront évoluer en compétition U18 nationale ou régionale sous réserve de fournir un certificat médical daté après le 1er juin 2020 et d'être qualifié par la Ligue de Bretagne
- 5** **Article 9.1 Les joueuses et joueurs nés en 2003 inscrits sur les listes des CLE** sont autorisés à jouer en championnats +16 F (N3F Prénationale, Excellence) et +16M (Prénationale, Excellence, Honneur) – Formulaire de surclassement CLE

**TOUS LES FORMULAIRES** mentionnés ci-dessus sont à télécharger sur le site [www.handball-bretagne.bzh](http://www.handball-bretagne.bzh) rubrique **TOUS LES DOCUMENTS**

La COC Territoriale doit être informée et doit valider ces surclassements sous peine de pénaliser l'équipe du joueur concerné. Le surclassement doit être enregistré dans Gesthand.

